Ville de Mulhouse
Direction Communication

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Conception et production d'outils de communication

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0066
Date limite de remise des plis	**23/11/2026** à **11:30**

SOMMAIRE

1. OBJET DU CONTRAT 3
   - Acheteur : 3
   - Description de la prestation : 3
   - Caractéristiques principales du contrat : 3
   - Allotissement : 3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 4
   - Procédure de passation : 4
   - Déroulé de la procédure et planning indicatif : 4
   - Modalités de retrait du dossier de consultation : 4
   - Dossier de consultation 5
   - Réponse et groupement : 5
   - Délai de validité des offres : 5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 6
   - Variantes : 6
   - Modalités de remise des offres : 6
   - Copie de sauvegarde 6
   - Contenu des plis : 7
4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION 9
   - Critères de sélection des candidats : 9
   - Critères de jugement des offres : 9
   - Justificatifs à fournir par l'attributaire 11
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11
   - Voies et délais de recours 12

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de Mulhouse
Direction Communication
Représentant : Monsieur Frédéric MARQUET, Maire de la Ville
Adresse : Ville de Mulhouse
2 rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 Mulhouse cedex 9
Courriel : commande.publique@mulhouse-alsace.fr
Site internet : www.mulhouse.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Conception et production d'outils de communication**

Code CPV	Libellé CPV
79822500-7	Services de conception graphique
79341100-7	Services de conseil en publicité
79800000-2	Services d'impression et services connexes

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Conception et production d'outils de communication
Acheteur	Ville de Mulhouse (Direction Communication)
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	5 lots
Lieu d'exécution	Locaux du Titulaire et Locaux de l'Acheteur
Durée	2 ans (24 mois) à compter de la notification, reconductible deux fois pour des périodes de 12 mois par décision tacite
Pénalités de retard	Telles que définies au CCP
Variation des prix	Révisables selon les modalités définies au CCP
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

	Période initiale (24 mois)	Reconduction 1 (12 mois)	Reconduction 2 (12 mois)
	Maxi € HT	**Maxi € HT**	**Maxi € HT**
Lot 1 - Communication événementielle	120 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Lot 2 - Communication Institutionnelle	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Lot 3 – Communication de proximité	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Lot 4 - Communication culture	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Lot 5 - Communication Services Publics	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un seul et unique lot, sous réserve d'un nombre suffisant de soumissionnaires.

Si un soumissionnaire est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre de préférence exprimé dans sa réponse, les lots restants étant attribués aux fournisseurs suivants. (Fiche à compléter)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert telle que décrite aux articles L. 2124-2, L.2125-1, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2162-2 à R. 2162-6 du Code de la commande publique en vigueur au jour de l'envoi de l'appel public à la concurrence.

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

	Publication de la consultation	Octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre - Novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Fin décembre 2026
	Information des candidats non retenus	Janvier 2027
	Signature et notification du contrat	Janvier 2027

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/ (ref. 2026S0066).

Aucun envoi complémentaire papier ne sera adressé aux opérateurs économiques.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

1) Présent RC (Règlement de consultation) ;
2) Acte d'engagement, un par lot ;
3) Bordereau des Prix Unitaires/Devis Quantitatif estimatif (BPU/DQE), un par lot ;
4) Cahier des Clauses Particulière (CCP), commun à tous les lots ;
5) Fiche relative au soumissionnement multiple.

Tout opérateur constatant l'absence d'un de ces documents doit prévenir sans délai le Pouvoir Adjudicateur via le profil acheteur (Cf. art. 5 ci-après).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si au cours de la consultation, la date limite de réception des offres devait être reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.
En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois (de date à date) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation et à l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation (y compris pièces financières et ce quelle qu'en soit la nature) ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera l'irrégularité de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

- **Variantes :**

Aucune variante n'est autorisée dans le cadre de la présente consultation.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/ ref.2026S0066

Les plis sont impérativement remis avant les dates et heures figurant sur la page de garde du présent.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, sous la seule responsabilité des opérateurs. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les opérateurs doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

- **Copie de sauvegarde**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues aux arrêtés du 22 mars 2019 et du 14 avril 2023 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation.

Les entreprises sont également informées qu'elles peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support papier comprenant les mentions suivantes sur l'enveloppe extérieure :

Nom de l'entreprise - N° de l'affaire + Nom de l'affaire - NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE
Ville de Mulhouse
Cellule Commande Publique
2 rue Pierre et Marie Curie
Entrée A /3ème étage /Bureau 310
BP10020
68948
Mulhouse Cedex 9

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée règlementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Pour chaque lot auquel il postule, l'**offre** du soumissionnaire est **impérativement** composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dument complété, pour chaque lot sur lequel le soumissionnaire postule
BPU/DQE	Bordereau des prix unitaires/ Devis quantitatif estimatif dument complété, pour chaque lot sur lequel le soumissionnaire postule. NB : les quantités figurant dans ce document ne sauraient lier le pouvoir adjudicateur, celles-ci servant uniquement à l'analyse de l'offres
Fiche relative au soumissionnement multiple	Uniquement si le soumissionnaire se positionne sur plusieurs lots, il remet au Pouvoir Adjudicateur la fiche relative au soumissionnement multiple afin de faire part de ses préférences (Cf. article 2, rubrique « allotissement », haut de page 4)
Cadre de Mémoire Technique	Le cadre de mémoire technique dûment complété et signé pour chaque lot
Exemples de campagnes	Le soumissionnaire devra fournir des exemples de campagnes permettant à l'acheteur d'apprécier la qualité de ses réalisations (cf. point 15 du cadre de mémoire technique)

Dans **un souci de traitement rapide du dossier,** et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le pouvoir Adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales **(attestation de - de 6 mois)**
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise **(attestation de - de 6 mois)**
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion **(extrait de - de 3 mois)** La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers **(Document de - de 6 mois)**
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés **(en cours de validité)**
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. **Prix** (35 %)	Le critère prix sera apprécié sur la base du devis quantitatif et estimatif fournis par le soumissionnaire avec son offre pour chaque lot.
2. **Valeur technique** (55 %)	Le critère valeur technique sera apprécié au regard • de la méthodologie et organisation proposées par le soumissionnaire (20 points), • de la qualité du processus de création et de production des supports (20 points) sur la base des campagnes de communication fournies et en particulier sur : - la cohérence visuelle en fonction des supports créés pour une même campagne de communication ; - la clarté du message en fonction du canal et de la cible visée ; - la créativité graphique. • des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation des prestations de l'accord-cadre (15 points) Ces éléments seront analysés au regard des éléments renseignés par le soumissionnaire dans le cadre du mémoire technique.
3. **Performance environnementale** (10%)	Ce critère sera apprécié au regard des éléments liés à la performance environnementale renseignés par le soumissionnaire dans le cadre du mémoire technique

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications chiffrées portées sur le Bordereau des Prix Unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du DQE sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le DQE seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de corriger ces erreurs de calcul sans que le soumissionnaire ne puisse s'y opposer.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire**

Avant notification du contrat, et si l'attributaire ne les a pas fournis au titre de l'article 3 ci-avant (ou si la validité des documents remis est échue), l'attributaire devra fournir dans un délai court, fixé par le courrier l'informant que son offre a été retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales **(attestation de - de 6 mois)**
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise **(attestation de - de 6 mois)**
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion **(extrait de - de 3 mois)** La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut se s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers **(Document de - de 6 mois)**
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquittement des amendes liées aux salariés détachés **(en cours de validité)**
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/ . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les opérateurs sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les opérateurs sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les opérateurs sont appelés à une vigilance particulière. L'opérateur détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Télécopie : 03 88 83 64 44 66
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R. 2184-12 et R. 2184-13 du Code de la commande publique.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations Intellectuelles du 30 mars 2021